

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion du Mardi 13 décembre 2022

Président : **M. David BLATTES**

Présents : **MM. Mazouz BELGHARBI - Joseph CARDOVILLE - Jean-Louis DENIZOT - Paul GRIMAUD - Didier MAS - Guy MICHELIER - Khalid FEKRAOUI**

Présents par visioconférence : **Mme Meriem FERHAT – M. Frédéric GROS**

Mmes Neriman BENDRIA - Shirley BUCH - MM. Hervé GRAMMATICO - Stephan DE FELICE - Guillaume MAILLE - Alain NEGRE - Frédéric CACERES - Olivier SIMORRE

Participent à la réunion : **Driss EL BANE** (représentant la CDA) - **Jean-Philippe BACOU** (Administratif) - **Michael VIGAS** (CTD PPF)

Le procès-verbal de la réunion du 24/10/2022 est approuvé à l'unanimité.

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

I ACTUALITES

- **Renouvellement de la journée « une seule couleur celle du maillot »**

Dans le cadre de l'action fédérale « Une seule couleur, celle du maillot ! » Le district de l'Hérault, en partenariat avec Hérault Sport et la Mairie de Montpellier, avait organisé, le 18/12/2021, une manifestation sur le parvis de la Maison des Sports Esplanade de l'Égalité ZAC PierresVives à Montpellier.

Des ateliers publics et citoyens avaient été proposés à des enfants de la catégorie U15 garçons et filles.

Cette opération sera renouvelée le 17/12/2022 sur le parvis de la Maison des Sports Esplanade de l'Égalité ZAC PierresVives à Montpellier.

- **Nomination d'un instructeur supplémentaire rattaché aux organes disciplinaires**

Les dossiers disciplinaires soumis à instruction étant de plus en plus nombreux, il a été décidé, afin de respecter le délai règlementaire pour statuer de nommer un instructeur supplémentaire. Comme prévu à l'article 3.3.2 du Règlement disciplinaire, la candidature de M. Cédric BAYAD, salarié du District, est soumise au vote des membres du Comité de Direction.

Vote : candidature approuvée à l'unanimité (10 voix pour)

II PRATIQUE SPORTIVE

- **Candidature pour l'organisation des Coupes de l'Hérault et du Festifoot U13**

Les clubs intéressés par l'organisation :

- des coupes de l'Hérault (Séniors G et F, U19, U17, U15), le dimanche 21 mai 2023
- du Festifoot U13 G et F le dimanche 23 avril 2023

doivent faire acte de candidature auprès du secrétariat du District avant le 13 mars 2023

- **Point pratiques futsal et Foot Loisir**

- Futsal :

La première phase n'a eu lieu, il n'a pas été possible de réserver des gymnases (travaux dans les salles sur Montpellier). Pour la seconde phase, un créneau sur le gymnase Batteux a été obtenu pour le District. Un championnat à 8 équipes avec accession au niveau régional sera organisé.

- Foot Loisir :



Le foot Loisir (pratique foot à 8), concerne 7 équipes engagées lors de la première phase, les principes sont respectés (plaisir et convivialité). Pour la seconde phase, 3 équipes supplémentaires seront engagées.

- **Bilan foot animation**

La mise en place de la réforme U6/U7 a été problématique pour certains éducateurs (mais pas pour les enfants). Certains éducateurs réticents au début, ont finalement adopté cette nouvelle formule car les enfants touchent plus le ballon et au final prennent plus de plaisir.

Lors de la prochaine réunion de secteur, seront abordés les problèmes de plateaux qui n'ont pas d'horaires, ou tardivement, afin de trouver des solutions.

- **Organisation U10/U11**

Certains clubs rencontrent toujours des problèmes pour faire une bonne lecture des horaires de plateaux à partir de Footclubs. De ce fait, il a été décidé de revenir à une diffusion d'un tableau sur le site du District, en attendant pour la saison prochaine le nouvel outil informatique Foot Animation Loisir (FAL) dédié au Football des enfants et au Football Loisir.

- **Nouvelles actions Futnet et Beach Soccer**

Une offre de pratique pour les jeunes est proposée, elle permet aux clubs ayant un effectif important de faire jouer ceux qui n'ont pas pu jouer avec l'équipe de foot à 11. C'est une offre multi-activité : foot à 8, futsal, futnet, beach soccer.

Si les inscriptions le permettent, un challenge Futnet sera mis en place et une finale organisée au centre régional de Castelmaurou. Un tournoi beach soccer pour les jeunes est en projet.

- **Bilan formations éducateurs, détectés, Labels**

Michael VIGAS, Conseiller Technique Départemental chargé du Plan de Performance et Formation (CTD-PPF) fait le point sur les sessions de formations organisées (157 éducateurs formés) depuis le début de la saison et celles programmées pour la suite. Il faudra recenser les besoins, notamment pour le module U7 et la réforme fédérale de la pratique, pour une meilleure gestion.

Concernant les opérations de détectés prévues dans le cadre du PPF, les catégories U16, U15 et U13 Garçons et Filles ont eu lieu comme prévu.

Le CTD rappelle que ses missions prévoient la mise en place de centres de perfectionnement U13, U14 et U15 (G et F) avec l'objectif de faire un suivi mensuel des joueurs détectés. Ces détectés permettront par ailleurs de mettre en place les sélections du District de l'Hérault appelées à rencontrer les autres sélections départementales de la LFO et intégrer les sélections régionales.

En futsal, une détection de la catégorie U15 a été organisée, elle a permis de sélectionner des joueurs pour participer au rassemblement inter-secteur organisé par la LFO.

Concernant la labellisation 2023/2026 pour les catégories jeunes et écoles féminines, la date limite d'inscription par les clubs (une vingtaine à ce jour) a été fixée au 15/12/2022.

- **Tournois à valider :**

- ✓ 17/12/2022 : AS Frontignan AC : U10 à U13
- ✓ 22 et 23/04/2023 : RC Neffiès-Roujan U6 à U9, U6 F à U9 F
- ✓ 6, 7, 8/05/2023 : Racing Dockers Sète : U8 à U12
- ✓ 3 et 4/06/2023 : AS Fabrèguoise U10 à U13

La liste des tournois ci-dessus est soumise au vote : **Liste adoptée à l'unanimité (10 voix pour)**

- **Équipement sélections départementales**

Dans le cadre des sélections départementales, il faut prévoir un équipement complet (maillots, shorts, chaussettes, chasubles) aux couleurs du District pour les différentes équipes.

- **Remise dotations collèges et lycées**

Le District de l'Hérault, comme à chaque saison, renouvelle l'accompagnement des sections sportives scolaires encadrées par les établissements avec l'aide d'un club affilié (collèges et lycées) par des dotations



en matériel. Ces structures, maintenant peu soutenues par l'Education Nationale, bénéficient de la contribution du District et de ses partenaires.

La remise de ces dotations aura lieu le 11/01/2023 à la Maison Des Sports Nelson Mandela ZAC Pierresvives à Montpellier.

III FINANCES

- **Subvention UNAF 2022/2023**

Comme chaque saison l'UNAF sollicite une aide financière auprès du District. La proposition de 1 100€ est soumise au vote du CD :

Proposition votée à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

- **Participation « Unafiste »**

En conclusion du colloque des arbitres en fin de saison dernière le District s'était engagé à prendre en charge à hauteur de 50% l'adhésion à l'UNAF (saison 2022-2023) pour tous les officiels. La somme correspondante, 3 185€ est soumise au vote du CD :

Proposition votée à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

- **Subvention Sport Adapté**

La convention Comité Départemental Sport Adapté 34/District de l'Hérault par laquelle les deux parties s'engagent à favoriser la promotion et le développement du « Para Football Adapté » pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique est reconduite. L'aide financière d'un montant de 3000€ est soumise au vote :

Proposition votée à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

IV DIVERS

- **Candidature commission**

Sur proposition de son président, candidature de Me LAGANDRE Sophie-Margaux à la section féminine de la Commission de la Pratique Sportive

La proposition est soumise au vote : **Liste adoptée à l'unanimité (10 voix pour)**

- **Statut de l'Arbitrage**

- Nombre d'arbitres mis à disposition par les clubs :

Le statut de l'arbitrage régional prévoit dans son article 41 (nombre d'arbitres) que le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à 1 arbitre pour les clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes. Le Comité de Direction du District de l'Hérault décide de ne pas soumettre les clubs du département à cette obligation. La résolution est soumise au vote du CD :

Proposition votée à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

- Statut de l'Arbitrage Fédéral :

Une refonte du Statut de l'Arbitrage Fédéral prévoit qu'un arbitre amené à l'arbitrage par un club lors de la saison N, couvrira ce club à hauteur de 2 arbitres lors de la saison N+2, dès lors qu'il arbitrera le nombre de matchs requis (sans apport d'un autre arbitre du club). En l'absence de précisions sur la saison d'application, la proposition est faite au CD de valider le calendrier suivant :

Saison N	2022 - 2023
Saison N+1	2023 - 2024
Saison N+2	2024 - 2025



Proposition votée à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

- **Point d'étape CDA**

- Arbitres licenciés :

En début de saison, 140 arbitres étaient licenciés et aptes à l'arbitrage. Actuellement, après les Formations Initiales à l'Arbitrage (FIA) des mois d'août et octobre, 200 arbitres sont « désignables » (+17%). Une nouvelle FIA est programmée pour le début d'année.

Il est rappelé qu'à partir de la saison prochaine le Statut de l'Arbitrage régional prévoit que, pour les équipes premières participant à un championnat départemental 5, les clubs seront soumis à l'obligation de mettre à disposition au moins 1 arbitre.

- Retard des remboursements de frais d'arbitrage :

Ces retards sont essentiellement dus au remplacement de la comptable démissionnaire et à la difficulté que le District a rencontré pour embaucher un(e) remplaçant(e). Les retards de paiement sont quasiment régularisés.

- Programmation des désignations

La section désignation rappelle que les changements d'horaire des rencontres à moins de dix jours contraires au règlement provoquent par cascade plusieurs modifications tardives dans les désignations. Certains matchs pourraient ne pas être couverts.

- Informations diverses sur les candidatures d'arbitres à la Ligue, sur le stage de mi-saison qui aura lieu le 11/02/2023
- La CDA alerte le CD sur le départ prévu du Vice-président délégué à la fin de la saison. La masse de travail assurée par celui-ci ne pourra pas être absorbée par le bureau de la CDA. Le recrutement d'un CTD en arbitrage à mi-temps est nécessaire, il pourra notamment avoir pour mission la formation, le recrutement, les désignations tardives y compris pour les autres motifs que celui évoqué ci-dessus, etc...

- **Le rôle du référent sécurité**

Suite à la réception d'un mail d'un club départemental, il paraît important de rappeler le rôle du responsable sécurité tel qu'il est prévu sur le Règlement du District :

La présence d'un référent Sécurité du club recevant est obligatoire pour les clubs de D1, D2 et D3. Le club recevant a l'obligation de désigner aux officiels un Responsable Sécurité.

Cette fonction consiste à veiller à la bonne tenue des rencontres en matière d'organisation et de sécurité, avant, pendant et après le match.

Celui-ci devra obligatoirement se présenter à l'arbitre de la rencontre et au délégué officiel, s'il y en a un, 30 minutes au moins avant le coup d'envoi.

Sur la demande de ces derniers, il devra intervenir pour toutes les questions d'ordre et de discipline. Sa présence est enregistrée sur :

- La feuille de match papier, cadre Délégué (s)
- La FMI, onglet Info arbitres

L'absence de responsable sécurité est passible d'une amende dont le montant est fixé par le Comité de Direction.

En complément au texte ci-dessus, le responsable sécurité du club recevant ne doit accéder aux vestiaires des officiels qu'à la demande de ces derniers.

Un rappel sera fait sur le Journal Officiel et sur le site internet du District.

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE